



ECOUTE VOIR
- culture et handicap sensoriel -

Projet pilote

Yverdon culture accessible



Sensibilisation générale à la chaîne de l'accessibilité, 2023, ©Yverdon-les-Bains/ Zoé Jobin



Table des matières

PROJET PILOTE YVERDON CULTURE ACCESSIBLE	3
<i>Introduction.....</i>	<i>3</i>
<i>Objectifs du projet.....</i>	<i>4</i>
<i>Constat de départ</i>	<i>5</i>
<i>Commission consultative.....</i>	<i>6</i>
<i>Un projet en plusieurs étapes.....</i>	<i>6</i>
FORMATIONS ET ÉTAT DES LIEUX.....	8
<i>Sensibilisation générale</i>	<i>8</i>
<i>État des lieux par institution culturelle</i>	<i>9</i>
<i>Formation à la communication accessible.....</i>	<i>11</i>
<i>Conclusion des sensibilisations générales et des états des lieux.....</i>	<i>11</i>
SENSIBILISATIONS PAR INSTITUTION ET BILANS D'ÉQUIPE	13
<i>Retours de l'organisatrice et de la commission consultative</i>	<i>14</i>
<i>Retours des participant-es</i>	<i>14</i>
<i>Retours sur les bilans d'équipe</i>	<i>14</i>
CONCLUSION DU PROJET ET RECOMMANDATIONS	16
OUTILS.....	20
<i>Documentation</i>	<i>20</i>
<i>Exemples de bonnes pratiques.....</i>	<i>20</i>
<i>Fiches récapitulatives par handicap</i>	<i>21</i>
<i>Liste des prestataires d'accessibilité.....</i>	<i>21</i>
ANNEXES.....	22
<i>Annexe 1_Déroulement détaillé de la sensibilisation générale.....</i>	<i>22</i>
<i>Annexe 2_Formulaire d'accessibilité de l'institution.....</i>	<i>22</i>
<i>Annexe 3_Formation communication accessible</i>	<i>22</i>
<i>Annexe 4_Sensibilisation et bilan_Bibliothèque</i>	<i>22</i>
<i>Annexe 5_Sensibilisation et bilan_Maison Ailleurs</i>	<i>22</i>
<i>Annexe 6_Sensibilisation et bilan_Marive</i>	<i>22</i>
<i>Annexe 7_Sensibilisation et bilan_Amalgame.....</i>	<i>22</i>
<i>Annexe 8_Sensibilisation et bilan_Échandole.....</i>	<i>22</i>
<i>Annexe 9_Sensibilisation et bilan_Castrum</i>	<i>22</i>
<i>Annexe 10_Sensibilisation et bilan_Théâtre Benno Besson.....</i>	<i>22</i>
<i>Annexe 11_Sensibilisation et bilan_Centre d'Art Contemporain d'Yverdon</i>	<i>22</i>
<i>Annexe 12_Sensibilisation et bilan_Centre de documentation et de recherche Pestalozzi</i>	<i>22</i>
<i>Annexe 13_Sensibilisation et bilan_Musée suisse de la Mode</i>	<i>22</i>
<i>Annexe 14_Sensibilisation et bilan_Musée Yverdon et région.....</i>	<i>22</i>

Projet pilote *Yverdon culture accessible*

Ce projet pilote émane de la volonté commune de la Direction générale de la culture du Canton de Vaud, (DGC, anciennement SERAC) et du Service de la culture d'Yverdon-les-Bains (SCU) de renforcer l'accès à la culture à tous les publics et en particulier aux personnes en situation de handicap.

Introduction

Suite à l'état des lieux de l'accès à l'offre culturelle pour les personnes en situation de handicap réalisé en 2019, sur mandat du Département de la formation, jeunesse et culture et du Département de la santé et de l'action sociale, le Canton de Vaud a mis en œuvre un plan d'action cantonal 2022-2023 en faveur de la culture inclusive. Le Canton de Vaud initie, accompagne et soutient diverses actions ciblées visant l'amélioration de l'accès à la culture pour les personnes en situation de handicap comprenant l'entier de la chaîne d'accessibilité.

Par ailleurs, l'accessibilité est l'un des cinq axes prioritaires du [Plan directeur de la culture 2030](#) du Service de la culture d'Yverdon-les-Bains avec pour objectifs :

- Inclure tous les publics dans l'offre culturelle et la communication ;
- Renforcer les échanges au sein des milieux culturels yverdonnois et de la population ;
- Simplifier l'accès aux infrastructures ;
- Soutenir la participation.

En 2019, une journée « Cultyv : la culture et le handicap », a été organisée, en collaboration avec le Service Culture inclusive de Pro Infirmis, l'association Ecoute Voir et le Service de la jeunesse et de la cohésion sociale d'Yverdon-les-Bains (JECOS), afin d'identifier les prémisses pour renforcer l'accès à la culture. Cette rencontre a permis d'identifier plusieurs mesures rédigées dans un rapport¹, celles notamment de créer un réseau autour de la culture inclusive, de travailler en réseau, d'inclure des expert-es du handicap dans les réflexions ainsi que de former et de sensibiliser les équipes des institutions culturelles aux handicaps.

Par ce projet pilote, la Ville d'Yverdon-les-Bains souhaite franchir une nouvelle étape.

L'association Ecoute Voir, dont le siège est à Yverdon-les-Bains œuvre depuis 10 ans pour rendre accessible les arts vivants en Suisse romande aux personnes en situation de handicap sensoriel. Pionnière dans son domaine, elle obtient, en 2018, le label Culture inclusive de Pro Infirmis. En 2024, elle fête son jubilé en présence de la Conseillère d'Etat, Nuria Gorrite et de la Conseillère fédérale, Elisabeth Baume-Schneider. Dans son élocution lors de la cérémonie, la Conseillère fédérale relevait : « La dignité, la défense des droits fondamentaux et la lutte pour plus d'égalité nous fait progresser globalement en tant que société. »



ECOUTE VOIR
• culture et handicap sensoriel •



Cultyv : la culture et le handicap, 2019.
© Yverdon-les-Bains/Sarah Carp

Objectifs du projet

- Améliorer l'accessibilité des institutions culturelles aux personnes en situation de handicap ;
- Sensibiliser les équipes des institutions à la thématique de l'accessibilité ;
- Impliquer des personnes en situation de handicap dans les réflexions ;
- Fédérer et entretenir le réseau autour de la thématique de l'accessibilité ;
- Expérimenter une démarche globale inédite en termes d'accessibilité pour des institutions culturelles.

Les lieux et associations suivants ont pris part partiellement ou totalement au projet :

- La Bibliothèque d'Yverdon-les-Bains (BYLB) ;
- Le Musée d'Yverdon et Région (MYR) ;
- Le Centre d'Art Contemporain d'Yverdon (CACY) ;
- Le Musée suisse de la Mode (MuMode) ;
- Le Centre de documentation et de recherche Pestalozzi (CDRPY) ;
- La Maison d'Ailleurs ;
- Le Théâtre Benno Besson (TBB) ;
- L'Échandole ;
- L'Amalgame ;
- La Marive ;
- Le Festival Le Castrum ;
- Le Centre Pro Natura de Champ-Pittet.

Le projet pilote *Yverdon culture accessible* a été piloté conjointement par :

- Myriam Valet, responsable de l'unité *Accès à la culture*, à la Direction générale de la culture du Canton de Vaud ;
- Gil Vassaux, ex-adjoint au chef de service / Gwendoline Barreto, conseillère culturelle au Service de la culture, Ville d'Yverdon-les-Bains ;
- Ksenia Sadilova, chargée de projet au Service de la culture, Ville d'Yverdon-les-Bains ;

- Yves Pommaz, ex-responsable du secteur quartier, affaires sociales et seniors/ Camille Borer, responsable du secteur quartier, affaires sociales et seniors, service du JECOS, Ville d'Yverdon-les-Bains ;
- Silli Mona, déléguée au Bureau de la durabilité, Ville d'Yverdon-les-Bains ;
- Corinne Doret Bärtschi, co-directrice de l'association Ecoute Voir.

Constat de départ

Il existe un cadre législatif clair tant au niveau cantonal, national (LHand²) qu'international (CDPH³), concernant les droits des personnes en situation de handicap pourtant la prise en compte de ces personnes à différents niveaux de la société n'est pas acquise.

Trop souvent encore, le handicap est uniquement assimilé à la mobilité réduite et à la thématique de l'accessibilité architecturale. Pourtant, il existe d'autres handicaps, parfois invisibles, dont les besoins sont ignorés. L'architecture adaptée est certes importante, mais il convient de tenir compte de bien d'autres aspects qui freinent les publics en situation de handicap de se rendre dans les lieux culturels, de participer à des spectacles de rue ou de découvrir des collections. La question de l'accessibilité nécessite une réflexion plus vaste.

Voici les handicaps pris en compte dans ce projet pilote :

- la mobilité réduite ;
- le handicap visuel ;
- le handicap auditif ;
- le handicap psychique ;
- la singularité intellectuelle (anciennement appelé handicap mental).

Les structures culturelles, sélectionnées dans le cadre de ce projet pilote, représentent une grande diversité : musées, théâtres, bibliothèque, festival, salle de concert, institution culturelle avec un lieu physique ou collection. Les besoins des personnes selon les différents handicaps sont variés. La prise en considération de ces publics en situation de handicap est plus ou moins étoffée selon les structures.

Dès lors, comment réaliser ce projet pilote en restant à la fois généraliste, tout en tenant compte des particularités de chacun·e, des motivations individuelles et collectives, en étant percutant pour que la thématique de l'accessibilité soit reconnue, intégrée et devienne concrète ?

² Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand) est entrée en vigueur en janvier 2004. Elle vise à créer des conditions propres à faciliter la participation autonome des personnes handicapées à la vie en société.

³ Convention ONU relative au droit des personnes handicapées (CDPH), ratifiée par la Suisse en 2014

Article 30 : Participation à la vie culturelle et récréative, aux loisirs et aux sports

a. Les États Parties reconnaissent le droit des personnes handicapées de participer à la vie culturelle, sur la base de l'égalité avec les autres, et prennent toutes mesures appropriées pour faire en sorte qu'elles :

b. Aient accès aux produits culturels dans des formats accessibles;

c. Aient accès aux émissions de télévision, aux films, aux pièces de théâtre et autres activités culturelles dans des formats accessibles;

d. Aient accès aux lieux d'activités culturelles tels que les théâtres, les musées, les cinémas, les bibliothèques et les services touristiques, et, dans la mesure du possible, aux monuments et sites importants pour la culture nationale.

On le voit d'emblée, il s'agit d'un processus avec des étapes à court, moyen et long terme, qui nécessitent les ressources de différentes actrices et acteurs pour une mise en place efficace.

Commission consultative

Pour accompagner la réalisation de ce projet pilote, une commission consultative est mise en place en février 2022. Elle réunit des personnes concernées par les questions du handicap. Ces dernières sont dotées d'une vision claire et lucide des enjeux ainsi que d'un réseau pertinent.

Cette commission a pour mission de soutenir le projet pilote, d'en assurer le suivi, de contribuer à sa mise en œuvre, de relire les documents produits et de mobiliser son réseau au service du projet. Six séances ont eu lieu entre 2022 et 2023 pour accompagner le projet pilote. Elle est présidée par Monique Richoz, ancienne directrice de Pro Infirmis Vaud.

Les autres membres de la commission consultative sont les suivants :

- Martin Loos, ingénieur et conseiller municipal yverdonnois, expert pour la mobilité réduite ;
- Isabelle Monnier, ancienne directrice du Théâtre de la Tournelle, médiatrice à Cery, en lien avec le handicap psychique ;
- Anne-Claude Prélaz-Girod, interprète en langue des signes, co-directrice de l'Association Ecoute Voir, spécialisée dans la thématique des personnes sourdes et des malentendantes ;
- Corinne Doret Bärtschi, co-directrice de l'Association Ecoute Voir, en charge des projets liés aux personnes aveugles et malvoyantes.

Un projet en plusieurs étapes

Dès la première séance de la commission consultative, il est apparu évident que, pour concrétiser des mesures d'accessibilité dans chaque lieu, un travail de sensibilisation des institutions culturelles aux besoins des personnes en situation de handicap devait d'abord être mené.

Une première étape a consisté à sensibiliser, autant que possible, les collaboratrices, les collaborateurs et les directions de ces structures à la notion de handicap et à l'accessibilité.

Dans une seconde étape, il s'est avéré nécessaire d'établir un « état des lieux » sous la forme d'un formulaire. Celui-ci s'intéressait à ce qui se faisait déjà et permettait de réaliser ce qui pourrait être amélioré.

Parallèlement, trois modules de formation courte ont été mis en place pour aborder la thématique de la communication accessible.

Par la suite des sensibilisations ont été mises en place pour chaque équipe. Elles abordaient principalement l'axe de l'accueil. La Marive étant un lieu de location, la sensibilisation a essentiellement porté sur les aspects architecturaux.

Enfin, la dernière étape du projet pilote a été de mener des bilans avec chaque équipe.

Dans les grandes lignes, le projet pilote *Yverdon culture accessible* a démontré son utilité en amorçant un changement concret et durable dans la manière dont les institutions culturelles abordent l'accessibilité. En combinant sensibilisation, formation, implication directe des personnes en situation de handicap et expérimentation sur le terrain, le projet a permis une prise de conscience significative et offert des solutions simples, applicables et concrètes.

Plusieurs structures se sont tout de suite engagées dans des mises en œuvre pratiques, preuve que ce type d'accompagnement fonctionne lorsqu'il est adapté, immersif et progressif.

Pour ancrer durablement cette dynamique inclusive, le rapport souligne l'importance de poursuivre les efforts en maintenant un accompagnement personnalisé, en mutualisant les ressources et en coordonnant les initiatives. La création de postes dédiés, d'outils communs et de réseaux de partage constitue ainsi une suite logique et nécessaire pour garantir un accès équitable à la culture pour toutes et tous.

Formations et état des lieux

Ce chapitre aborde la deuxième étape du projet pilote. Elle a été constituée :

- d'une sensibilisation générale des équipes des institutions culturelles à la chaîne de l'accessibilité ;
- d'état des lieux autour de l'accessibilité des institutions culturelles ;
- d'une série de sensibilisation à la communication accessible.

Sensibilisation générale

Dans le cadre de deux sessions organisées en mai 2022, une première séance de sensibilisation a été proposée afin d'encourager l'engagement direct des directions des institutions culturelles d'Yverdon-les-Bains en faveur de l'accessibilité.

Animées par Nicole Grieve (label Culture inclusive), en collaboration avec la Commission consultative, ces deux sessions ont alterné apports théoriques (la législation, la notion de diversité, de validisme, de langage inclusif) et exercices immersifs percutants (simulateurs sensoriels, navigation web avec handicaps simulés, déambulation avec une canne blanche ou en fauteuil roulant).

Ces expériences ont provoqué, chez les participants-es, une prise de conscience des obstacles concrets rencontrés par les personnes en situation de handicap et ont révélé une réelle envie de progresser. Le format immersif a permis de dépasser les idées reçues, souvent limitées à la mobilité réduite, en élargissant la compréhension du handicap à ses dimensions sensorielle, cognitive, communicationnelle, numérique et physique. Les participant-es ont pu constater que des ajustements simples, souvent peu coûteux, peuvent avoir un fort impact et que l'accessibilité relève d'une responsabilité partagée, et non d'un domaine réservé aux spécialistes.

Ces matinées ont marqué une étape clé dans la transformation des pratiques culturelles à Yverdon-les-Bains. En réunissant directions, équipes culturelles et membres de la commission consultative autour d'un objectif commun, à savoir : rendre la culture accessible à toutes et tous, elles ont permis d'initier une dynamique collective. L'augmentation des inscriptions aux modules de formation suivants et les nombreux échanges témoignent d'une volonté d'agir, malgré des connaissances encore inégales.

Cependant, il faut relever la participation partielle des directions. Cela montre que, pour certaines institutions, l'accessibilité n'est pas encore perçue comme un enjeu stratégique. Il est donc essentiel de renforcer leur implication, en mettant en valeur les bénéfices concrets d'une telle démarche, pour le public, l'image de l'institution et la cohésion interne. Plutôt que d'imposer, il s'agit de convaincre par l'expérimentation, l'accompagnement et le partage de bonnes pratiques.

Enfin, ces rencontres ont rappelé un principe fondamental : la culture a le devoir d'être exemplaire en matière d'inclusion. Pour pérenniser cette dynamique, il est recommandé de

poursuivre les formations, de mutualiser les ressources (par exemple via une plateforme locale inspirée de cultureaccessible.ch) et de favoriser la co-construction avec les personnes directement concernées. L'accessibilité n'est pas une option, mais une condition indispensable à une action culturelle juste, légitime et universelle.

Afin de consolider les acquis et d'amplifier les effets positifs de cette première phase de sensibilisation, il a été conseillé par la commission consultative de proposer un accompagnement personnalisé aux institutions qui ont certes manifesté de l'intérêt mais qui se trouvent en difficulté pour passer à l'action.

Le résumé des interventions se trouve dans l'annexe 1 de ce rapport.



Sensibilisation à la chaîne de l'accessibilité.
©Yverdon-les-Bains/ Zoé Jobin

État des lieux par institution culturelle

Parallèlement aux sensibilisations, un formulaire permettant de réfléchir à un état des lieux des structures en matière d'accessibilité aux personnes handicapées a été envoyé aux différentes institutions culturelles. Le formulaire se trouve dans l'annexe 2 de ce rapport.

Les handicaps pris en considération dans la réflexion :

- la mobilité réduite ;
- le handicap visuel ;
- le handicap auditif ;
- le handicap psychique ;
- la singularité intellectuelle.

Les champs pris en compte :

- Information et processus de réservation en tenant compte des différents canaux de communication ;
- Accessibilité architecturale (accès et mobilité dans le bâtiment, orientation, signalétique, éclairage) ;

- Accueil et assistance des visiteurs et visiteuses ;
- Moyens d'accès à l'offre culturelle.

Résultats et constats

Toutes les structures culturelles impliquées dans le projet pilote ont répondu au questionnaire. Les retours mettent en évidence une disparité dans la prise en compte des publics en situation de handicap.

Certains lieux ont déjà engagé des démarches concrètes comme par exemple :

- le Théâtre Benno Besson et L'Échandole qui proposent régulièrement des représentations en audiodescription ou des spectacles avec une interprétation en langue des signes ;
- La Maison d'Ailleurs qui est bien équipée pour accueillir des personnes à mobilité réduite ;
- le CACY qui a organisé un atelier de médiation culturelle à destination de personnes avec un handicap visuel ;
- la Bibliothèque qui s'interroge activement sur les moyens d'accès au contenu. À ce jour, elle est la seule institution à disposer d'une personne dont une partie du temps de travail est spécifiquement dédiée aux questions d'accessibilité.

D'autres structures, en revanche, accusent un certain retard sur cette thématique, ce qui souligne la nécessité d'un accompagnement et d'un engagement renforcé dans ce domaine.

Il reste encore beaucoup à faire en matière d'accessibilité, y compris à travers des actions simples mais significatives, telles que la création d'une rubrique dédiée à l'accessibilité sur les sites internet des institutions culturelles, accompagnée de la mention d'une personne de référence pour ces questions. Il est également recommandé de vérifier et d'actualiser les informations relatives à l'accès aux bâtiments sur le site de Pro Infirmis, en précisant ce qui est déjà en place et ce qui fait encore défaut.

La commission consultative souligne par ailleurs que le grand oublié de l'ensemble des démarches reste le handicap psychique, peu pris en compte dans les réflexions et les dispositifs actuels.

Tous ces espaces culturels proposent une offre attrayante. Cependant, leurs choix sont souvent limités par des moyens financiers restreints. La majeure partie du budget est généralement consacrée à l'acquisition de nouvelles œuvres, à l'organisation de concerts et de représentations théâtrales. Or, ce projet vise à faire évoluer les mentalités et à changer d'approche : une offre pensée pour un public dit "empêché" peut en réalité bénéficier à toutes et à tous. Il s'agit d'un véritable changement de paradigme, qui invite à inclure le public dans la réflexion sur l'équilibre global de l'offre culturelle, en tenant compte de la diversité des attentes, des besoins et des expériences.

La question de l'offre adaptée aux besoins des personnes en situation de handicap ne sera que peu abordée dans ce projet pilote, tant d'autres thématiques semblent importantes dans l'immédiat comme communiquer clairement à des personnes qui ont des besoins différents selon les handicaps et les accueillir de manière adéquate.

Formation à la communication accessible

La chaîne d'accessibilité appelée également le chemin du-de la client-e englobe toutes les actions requises pour amener une personne en situation de handicap dans le lieu culturel depuis son domicile jusqu'à son retour chez elle.

Une communication adaptée est nécessaire pour attiser l'envie des personnes en situation de handicap à découvrir les lieux culturels et expliquer ce qui est accessible. Les enjeux se portent avant tout sur une communication adéquate et sur la manière d'entrer en contact avec les personnes en situation de handicap.

Trois modules de formation courte ont été mis en place, conformément au principe défendu par la commission consultative selon lequel toute action liée au handicap doit être conçue et animée par des personnes directement concernées.

Ces formations ont permis aux participant-es de découvrir des outils concrets tels que le FALC (langage facile à lire et à comprendre), les bases de la langue des signes ou encore les bonnes pratiques de la communication visuelle (contrastes, taille de police, accessibilité numérique).

Les participant-es ont particulièrement apprécié le contact direct avec les personnes concernées et les exercices immersifs qui ont permis de mieux comprendre les réalités et besoins spécifiques. Ils-elles ont aussi exprimé le besoin de supports plus fournis et de temps supplémentaires pour approfondir les thématiques.

En termes de résultats, ces formations ont donné aux équipes culturelles des outils immédiatement mobilisables pour améliorer la clarté de leur communication écrite et orale. Elles leur ont permis d'identifier les ajustements à opérer sur leurs supports existants (sites web, flyers, newsletters) et d'intégrer la notion d'accessibilité comme une responsabilité concrète, appuyée par un cadre légal. Les institutions disposent désormais de contacts fiables pour se former ou faire relire leurs contenus et sont sensibilisées à l'importance de co-construire leurs démarches avec les publics concernés.

Le résumé des interventions se trouve dans l'annexe 3 de ce rapport.

Conclusion des sensibilisations générales et des états des lieux

En conclusion, l'accessibilité ne peut plus être considérée comme un supplément, un simple « plus » ou une option que l'on reporte à plus tard. Elle doit désormais s'imposer comme une composante essentielle, structurante et transversale de toutes les institutions. Si elle



ECOUTE VOIR
- culture et handicap sensoriel -

répond à des exigences légales en matière de non-discrimination, elle traduit avant tout une responsabilité éthique et démocratique : celle de garantir à chaque personne, indépendamment de ses capacités ou de ses particularités, un accès plein, libre et égal à la vie culturelle.

Les modules de formation l'ont montré : des transformations significatives sont possibles dès aujourd'hui, avec des moyens souvent modestes, pourvu que l'on adopte une posture ouverte, curieuse et volontaire. Il ne s'agit pas de chercher la perfection d'emblée, mais d'entrer dans une démarche de progrès continu, guidée par les besoins exprimés par les personnes concernées. L'accessibilité n'est pas une contrainte administrative, mais un levier de créativité, de renouvellement et de justice sociale.

En intégrant ces enjeux dans leur fonctionnement, les institutions culturelles renforcent non seulement leur légitimité, mais aussi leur lien avec l'ensemble de la population. Elles deviennent plus accueillantes, plus humaines et plus en phase avec les valeurs de solidarité, de diversité et de participation qui fondent notre société. En somme, investir dans l'inclusion, c'est préparer l'avenir : celui d'une culture réellement partagée, vivante, et enrichie par toutes les voix qui la composent.

Sensibilisations par institution et bilans d'équipe

Comme l'accessibilité ne peut être reléguée au rang d'ajout facultatif ou de projet secondaire, elle s'impose désormais comme un enjeu fondamental, à la fois légal, éthique et démocratique, appelant une transformation en profondeur des pratiques institutionnelles. Une réelle inclusion passe non seulement par des adaptations concrètes, mais surtout par une évolution des mentalités au sein des structures culturelles.

C'est dans cette perspective qu'a émergé la nécessité de sensibiliser l'ensemble des équipes de chaque structure. En effet, pour que l'accessibilité ne reste pas une simple déclaration d'intention, elle doit être portée collectivement : de la direction aux personnes qui accueillent les publics, des technicien·nes au personnel de nettoyage, en passant par les médiateurs·trices, les conservateurs·trices et les chargé·es de communication. Or, jusque-là, le sujet restait souvent méconnu, relégué à l'arrière-plan par manque de temps, de ressources ou de formation. L'année 2023 a donc été consacrée à ces sensibilisations spécifiques, conçues comme un levier de transformation globale, pour rendre chaque institution non seulement plus accessible, mais aussi plus consciente, inclusive et en lien avec toute la diversité de ses publics.

La commission consultative a recommandé, dans la mesure du possible, de regrouper différentes institutions aux besoins similaires lorsque les équipes étaient de petite taille. Toutes les interventions ont été animées par des personnes en situation de handicap, parfois accompagnées d'un·e médiateur·rice ou d'un·e interprète en langue des signes.

Ces sensibilisations se sont concentrées sur l'accueil des publics en situation de handicap, sauf pour La Marive, une salle de location où les interventions ont plutôt porté sur l'accessibilité architecturale. Chaque session comprenait des exemples concrets de bonnes pratiques ainsi qu'une partie immersive avec des exercices pratiques, toujours adaptées aux spécificités de chaque lieu et à ses besoins.

Ainsi, une des sensibilisations a rassemblé plusieurs structures culturelles dédiées aux arts vivants, dont l'offre est temporaire, renouvelée fréquemment et organisée autour d'événements où les équipes doivent rapidement s'adapter à un public toujours renouvelé, dans un contexte dynamique.

Une autre sensibilisation a regroupé des musées et organisations présentant des expositions permanentes et temporaires avec des équipes réduites et confrontées à des enjeux communs liés à la fréquentation des visiteurs et visiteuses.

Quelques mois plus tard, un bilan personnalisé a été proposé à chaque institution pour identifier les actions déjà mises en place ainsi que des pistes d'amélioration pour renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Les résumés de ces sensibilisations et bilans sont proposés en annexes de ce rapport :



- Annexe 4 : Sensibilisation et bilan de la Bibliothèque d'Yverdon
- Annexe 5 : Sensibilisation et bilan de la Maison d'Ailleurs
- Annexe 6 : Sensibilisation et bilan de La Marive
- Annexe 7 : Sensibilisation et bilan de L'Amalgame
- Annexe 8 : Sensibilisation et bilan de L'Échandole
- Annexe 9 : Sensibilisation et bilan du Festival Le Castrum
- Annexe 10 : Sensibilisation et bilan du Théâtre Benno Besson
- Annexe 11 : Sensibilisation et bilan du Centre d'Art Contemporain d'Yverdon (CACY)
- Annexe 12 : Sensibilisation et bilan du Centre de documentation et de recherche Pestalozzi (CDRPY)
- Annexe 13 : Sensibilisation et bilan du Musée suisse de la Mode
- Annexe 14 : Sensibilisation et bilan du Musée d'Yverdon et région

Retours de l'organisatrice et de la commission consultative

Cette étape du projet pilote était cruciale pour que les participants-es à ces sensibilisations prennent conscience des besoins des personnes en situation de handicap. Des premières rencontres ont ensuite eu lieu entre les équipes des structures culturelles et les personnes directement concernées par le handicap. Il a été possible d'expérimenter des ressentis par des mises en situation (immersion), de nommer les besoins et les obstacles des uns et des autres et d'envisager des pistes. Des graines ont été semées.

Retours des participant-es

L'accessibilité est un domaine vaste et complexe. Toutes les structures culturelles ont souligné la difficulté d'atteindre une inclusion totale, notamment en raison du manque de temps, de ressources humaines et de financements dédiés. Cependant, une prise de conscience s'est installée : l'accessibilité est un processus évolutif, avec plusieurs approches possibles, permettant d'avancer progressivement. À ce stade, la majorité des institutions réfléchissent à intégrer cette notion dans leurs projets et certaines ont déjà commencé à déployer des actions nouvelles.

Retours sur les bilans d'équipe

L'intérêt de ces bilans d'équipe réside dans l'observation des premiers progrès issus des actions engagées, tout en offrant un soutien pour encourager, ajuster si nécessaire, fournir des outils complémentaires, partager des exemples de bonnes pratiques et formuler des recommandations. On constate un besoin réel, ainsi qu'un soulagement, de pouvoir être guidé dans la bonne direction.

Lorsqu'on aborde l'accessibilité comme un processus progressif, cela permet de dédramatiser les enjeux et d'éviter un sentiment de culpabilité ou de pression excessive chez les équipes. Cette approche encourage plutôt une démarche d'amélioration continue, où chaque petit pas compte et contribue à un changement durable. Elle favorise ainsi une attitude ouverte et constructive, qui valorise l'apprentissage et l'adaptation au fil du temps, plutôt que la recherche d'une perfection immédiate souvent irréaliste. Cela aide les



institutions à rester motivées et à intégrer l'accessibilité de manière cohérente et réaliste dans leurs pratiques quotidiennes.

De plus, cette dynamique progressive crée un espace favorable à l'échange entre professionnel·les, au partage d'expériences concrètes et à l'émergence de solutions collectives. Elle permet également d'impliquer progressivement tous les membres d'une équipe, chacun·e à son rythme, selon ses fonctions et ses responsabilités. En considérant l'accessibilité non pas comme une obligation isolée, mais comme un engagement transversal et partagé, les institutions peuvent ancrer plus solidement cette transformation dans leur culture interne et renforcer leur lien avec l'ensemble de leurs publics.

Pour que cette progression porte pleinement ses fruits, l'effort doit être maintenu dans le temps, et des évaluations régulières devraient être mises en place afin de mesurer les avancées, ajuster les pratiques et nourrir une dynamique d'amélioration continue.

Conclusion du projet et recommandations

L'accessibilité pour les personnes en situation de handicap est un processus à long terme, qui nécessite une volonté durable et un engagement collectif.

Dès les premières réflexions du projet pilote, il est apparu indispensable de sensibiliser en profondeur tous les acteur-trices culturel-les, afin de garantir une cohérence et une pertinence dans la mise en œuvre de prestations adaptées. Ce projet a permis aux équipes des structures culturelles de rencontrer directement les personnes concernées, qui ont apporté leurs témoignages précieux et leur expertise.

Grâce à ces échanges, les équipes ont intégré plusieurs principes fondamentaux de l'accessibilité :

- La diversité des besoins et des rythmes selon chaque personne ;
- L'importance de co-construire les actions et activités avec les personnes directement concernées ;
- La nécessité de créer et d'animer un réseau solide, pour favoriser le lien et identifier les ressources ;
- La régularité des propositions comme clé pour fidéliser le public concerné ;
- L'intérêt d'envisager dès la conception des aménagements adaptés avant toute modification architecturale.

Mettre en place des mesures d'accessibilité requiert un engagement sincère, mais il est réjouissant de constater que la plupart du temps, ces mesures profitent à un public beaucoup plus large. L'accessibilité est ainsi un levier d'innovation, de pertinence et d'ouverture, au-delà d'une simple obligation légale ou morale.

Résultats et obstacles principaux

Le projet pilote a favorisé une prise de conscience collective au sein des institutions culturelles yverdonnoises ainsi qu'une réflexion individuelle chez leurs membres. Certaines structures, comme Le Castrum, les théâtres, la Bibliothèque et la Maison d'Ailleurs, avaient déjà amorcé cette démarche. Cependant, l'accessibilité reste trop souvent dépendante de l'initiative de quelques personnes engagées.

Le soutien actif du Service de la culture de la Ville d'Yverdon-les-Bains a été déterminant pour mobiliser les équipes et doit impérativement se poursuivre. Deux principaux freins ont été identifiés :

- Le financement des mesures d'accessibilité ;
- Le développement et la mobilisation d'un réseau avec le public cible.

Aspects financiers

La question cruciale demeure : la Ville d'Yverdon-les-Bains est-elle prête à prendre en charge une partie des coûts liés à l'accessibilité ? Par ailleurs, les structures culturelles disposent-elles de ressources suffisantes et savent-elles saisir les fonds existants ?

À ce jour, certains dispositifs de financement existent, notamment un fonds cantonal dédié à la sensibilisation culturelle en faveur des personnes en situation de handicap, mais ils restent peu exploités. Il est donc essentiel de prévoir un accompagnement spécifique à la recherche de fonds, comprenant :

- Une liste ciblée de fondations sensibles au handicap et à la culture ;
- Un appui à la rédaction de dossiers ;
- Des conseils stratégiques adaptés.

Ce soutien pourrait lever un frein majeur pour de nombreuses institutions et accroître significativement leurs chances de succès.

Créer pour toutes et tous ne doit pas être perçu comme un coût supplémentaire, mais comme un investissement permettant d'élargir l'accès, d'enrichir l'offre culturelle et de renforcer la légitimité sociale des institutions. L'accessibilité est un moteur d'innovation et un vecteur d'équité, qui donne à la culture son rôle essentiel de lien social.

Développement d'un réseau et communication accessible

Les rencontres organisées par Le Vivier⁴ jouent un rôle stratégique pour créer des ponts entre les milieux culturel, pédagogique et social, favorisant ainsi une avancée concrète et collaborative.

Par ailleurs, la communication accessible demeure un enjeu majeur : sans une information claire, visible et adaptée, les publics concernés ne pourront pleinement bénéficier des offres culturelles. Il est impératif de renforcer ce volet pour garantir une accessibilité réelle et effective.

Actions concrètes et mutualisation

Pour renforcer l'accessibilité, il est essentiel que d'autres services municipaux s'impliquent activement. Le JECOS peut jouer un rôle clé pour construire un réseau entre les sphères culturelles et sociales, notamment autour de l'accueil des personnes en situation de handicap. Le Service de l'urbanisme et celui des bâtiments doivent également être intégrés dès les phases de réflexion sur le patrimoine et les infrastructures.

La mutualisation des ressources, compétences et démarches constitue une piste stratégique incontournable. En regroupant leurs forces, les structures pourront :

- Simplifier les démarches administratives (dossiers communs, outils partagés) ;
- Renforcer la visibilité des actions entreprises ;
- Faciliter le repérage, la mobilisation et la fidélisation des publics concernés ;
- Créer une dynamique territoriale cohérente, solidaire et pérenne.

Vers des plateformes et sites accessibles

L'accessibilité culturelle implique aussi une communication claire et simplifiée, pensée pour les personnes sourdes, malvoyantes ou ayant des singularités intellectuelles ou autres formes de handicap.

⁴ Le Vivier est une démarche collaborative initiée par la Ville d'Yverdon pour rassembler les tissus culturels, sociaux et éducatifs et construire des projets communs et inclusifs.

La création d'une plateforme numérique commune, accessible et inclusive, regroupant les lieux culturels d'Yverdon-les-Bains, pourrait être une solution innovante, à l'image du modèle genevois cultureaccessible.ch. Cette plateforme centraliserait toutes les informations pratiques dans un langage clair, valoriserait les initiatives adaptées et faciliterait la collaboration interinstitutionnelle.

Face aux coûts élevés liés à la mise en place et aux ressources humaines nécessaires au fonctionnement d'une telle plateforme, une alternative pragmatique consisterait à ce que chaque structure s'engage à rendre son propre site internet plus accessible : en proposant des contenus simplifiés, des indications claires sur l'accessibilité des lieux, ainsi qu'un contact dédié pour répondre aux besoins spécifiques du public.

Un-e délégué-e à l'accessibilité : un besoin majeur

Pour garantir la cohérence et la pérennité des actions, la création d'un poste de délégué-e à l'accessibilité apparaît indispensable. Cette personne jouerait un rôle transversal, en lien étroit avec les services de la Ville, les institutions culturelles et les associations locales.

Ses missions principales :

- Être la référence en matière d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap ;
- Animer et développer le réseau local ;
- Accompagner les structures culturelles dans la recherche de fonds et le montage de projets ;
- Assurer le suivi des actions entreprises ;
- Identifier les besoins en formation et outils ;
- Faire remonter les problématiques et diffuser les directives auprès des équipes ;
- Apporter un regard transversal sur les projets et décisions.

Le profil idéal conjugue une connaissance fine du réseau social, des rouages politiques locaux, de l'univers du handicap et de la culture ainsi qu'une aptitude à mobiliser et fédérer. Un démarrage en douceur, par la création de liens avec les équipes, la constitution d'une base de contacts et une coordination avec les services municipaux, favorisera une dynamique constructive.

Permanences et accompagnement collectif

Pour répondre aux enjeux du financement et de la mobilisation des publics, la mise en place de permanences dédiées, associant personnes ressources et services municipaux, pourrait être une solution efficace. Cette organisation favoriserait un accompagnement collectif et transversal, facilitant la réflexion commune et le partage d'expériences.

Vers une administration sensibilisée et engagée

À plus long terme, il conviendra d'étendre ces sensibilisations au sein de l'ensemble des services municipaux, afin que la prise en compte des handicaps soit intégrée de manière transversale à toutes les politiques publiques.

Mise en garde essentielle

Il est crucial de rappeler que la personne chargée de l'accessibilité ne pourra assumer seule la responsabilité de ces enjeux. Son rôle est avant tout celui d'un·e facilitateur·rice, d'un lien entre les institutions, le réseau social et les publics concernés. Pour réussir, elle devra faire preuve de dynamisme, de conviction et compter sur un engagement sincère des institutions.

Le soutien actif de la Ville doit être positif et incitatif, afin d'encourager les structures à s'approprier pleinement ces questions, sans contraindre ni déresponsabiliser.

Enrichissement par l'exemple lausannois

La Ville de Lausanne illustre parfaitement l'importance de cette démarche. Depuis cinq ans, elle a créé un poste de coordinateur en accessibilité universelle, aujourd'hui renforcé à 80 % et en voie de devenir un bureau dédié. À cela s'ajoute l'engagement d'une chargée de mission pour la participation culturelle, qui témoigne d'une volonté forte d'inclusion.

Conclusion finale

Le projet pilote *Yverdon culture accessible* a prouvé son efficacité en initiant un changement concret, durable et positif dans les pratiques des institutions culturelles. En combinant sensibilisation, formation, implication directe des personnes concernées et expérimentation, ce projet pilote a généré une prise de conscience profonde et des solutions pragmatiques.

Pour pérenniser cette dynamique inclusive, il est indispensable de poursuivre les efforts par un suivi régulier, une mutualisation des ressources et une coordination accrue. La création de postes dédiés, le développement d'outils communs et la consolidation des réseaux collaboratifs sont des étapes essentielles pour garantir un accès culturel équitable à toutes et tous.

L'accessibilité est avant tout un enjeu sociétal partagé. Pour que l'inclusion devienne une réalité durable, la Ville d'Yverdon-les-Bains et le Canton de Vaud doivent s'engager pleinement et de manière cohérente dans cette mission collective.

Comme le rappelle Charles Gardou : « Ce n'est pas le handicap qui empêche, c'est l'environnement qui exclut ». Ce changement de regard appelle à transformer nos pratiques, nos structures et nos perceptions, pour bâtir une culture véritablement inclusive, ouverte à toutes et tous.

Outils

Documentation

Général

- la brochure « [L'indispensable, répertoire des prestataires en inclusion culturelle](#) », réalisée collaboration entre le Service des affaires culturelles et la Direction générale de la cohésion sociale dans le cadre du plan d'action 2023-2024 de l'Etat de Vaud ;

Pour les musées

- le fascicule « [L'Art pour tous, tous pour l'art](#) », produit par le Musée Ariana ;

Pour les théâtres

- un flyer dédié à l'accessibilité réalisé par le Théâtre de Grand-Champ ;
- la carte de bar en langue des signes du Théâtre de Grand-Champ à Gland.

Exemples de bonnes pratiques

Pour les musées

- [les audiodescriptions d'œuvres de la Collection de l'Art Brut](#) accessibles pour les personnes malvoyantes et aveugles via une application ce qui permet des visites autonomes ;
- [la visite audio guidée du Musée de la Croix-Rouge](#) ;
- [le site web du Centre Paul Klee](#) et ses différentes propositions pour plusieurs handicaps ;
- le guide FALC réalisé au Laténium ;
- la réflexion menée par le Musée Ariana pour des visites accessibles ;
- les visites adaptées pour les personnes malvoyantes et aveugles organisées dans différents musées par [l'Art d'inclure](#)⁵ ;
- toutes les activités et actions mises en place dans [les musées de Plateforme 10](#) comme la charte « accessibilité et inclusion » rédigée par le Musée de l'Elysée ou encore les pages FALC du site web du Mudac ;
- la réflexion et mise en place de visites accessibles lors de la Nuit des musées à Lausanne et la réflexion de Pro Infirmis en 2011 qui a mis en place le fascicule « La Boîte à outils » (document qu'on ne trouve plus sur internet).

Pour les festivals et les théâtres

- le Singing Hands Day au Montreux Jazz, un concert signé chaque édition pour le public sourd ;

⁵ L'Art d'inclure a pour but de rendre accessible la culture aux personnes en situation de handicap visuel et de surdité et à tout public intéressé.

- les mesures d'accessibilité du Paléo Festival de Nyon comme le parcours de la personne à mobilité réduite dans l'enceinte, l'espace détente ;
- le programme accessible et la personne de contact pour les questions d'accessibilité indiquée sur [le site web de Visions du réel](#) ;
- [La Comédie de Genève](#)

Il a été également proposé aux institutions de se pencher sur les sites web d'institutions culturelles d'autres pays francophones tels que la Belgique, le Canada et la France pour s'inspirer des contenus et autres appellations en lien avec l'accessibilité et le handicap, trouver de nouvelles pistes.

Fiches récapitulatives par handicap

Des fiches récapitulatives par handicap résumant les différentes interventions sont mises à disposition en annexes de ce rapport.

Liste des prestataires d'accessibilité



L'indispensable est un fascicule réalisé par Pro Infirmis et le Canton de Vaud qui répertorie les prestataires de l'inclusion culturelle.

Il contient les contacts et coordonnées de prestataires de service qui œuvrent pour l'accessibilité et une brève description de chaque organisme. En cliquant [ici](#), le répertoire peut être consulté.

Tous les organismes qui sont intervenus dans ce mandat y figure.



ECOUTE VOIR
· culture et handicap sensoriel ·

Annexes

Annexe 1_Déroulement détaillé de la sensibilisation générale

Annexe 2_Formulaire d'accessibilité de l'institution

Annexe 3_Formation communication accessible

Annexe 4_Sensibilisation et bilan_Bibliothèque

Annexe 5_Sensibilisation et bilan_Maison Ailleurs

Annexe 6_Sensibilisation et bilan_Marive

Annexe 7_Sensibilisation et bilan_Amalgame

Annexe 8_Sensibilisation et bilan_Échandole

Annexe 9_Sensibilisation et bilan_Castrum

Annexe 10_Sensibilisation et bilan_Théâtre Benno Besson

Annexe 11_Sensibilisation et bilan_Centre d'Art Contemporain
d'Yverdon

Annexe 12_Sensibilisation et bilan_Centre de documentation et de
recherche Pestalozzi

Annexe 13_Sensibilisation et bilan_Musée suisse de la Mode

Annexe 14_Sensibilisation et bilan_Musée Yverdon et région